

## INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



### LE REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

DEMEURE LES REGLES APPLICABLES PAR DEFAUT LORSQU'UNE COMMUNE NE DISPOSE PAS DE DOCUMENTS D'URBANISME. IL N'Y A PAS DE ZONAGE.

### LA CARTE COMMUNALE

EST UN DOCUMENT D'URBANISME PERMETTANT DE DELIMITER LES SECTEURS CONSTRUCTIBLES ET INCONSTRUCTIBLES.

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME

EST UN DOCUMENT D'URBANISME DANS LEQUEL SONT RETRANSCRIT LES PROJETS COMMUNAUX. IL FIXE LES ORIENTATIONS ET LES REGLES GENERALES D'UTILISATION DES SOLS.



### La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne instruit pour les communes suivantes :

- ↪ Aisy-sur-Armançon : Règlement National d'Urbanisme
- ↪ Epineuil : Règlement National d'Urbanisme
- ↪ Flogny-la-Chapelle : Règlement National d'Urbanisme
- ↪ Lézennes : Carte Communale
- ↪ Perrigny-sur-Armançon : Carte Communale
- ↪ Ravières : Règlement National d'Urbanisme
- ↪ Villon : Carte Communale

### Ainsi que pour quelques communes relevant de la Communauté de Communes - Chablis Villages et Terroirs :

- ↪ Beine : Plan Local d'Urbanisme
- ↪ Fontenay-près-Chablis : Carte Communale
- ↪ Ligny-le-Châtel : Plan Local d'Urbanisme
- ↪ Maligny : Plan Local d'Urbanisme
- ↪ Pontigny : Règlement National d'Urbanisme
- ↪ Saint-Cyr-les-Colons : Carte Communale
- ↪ Varennes : Carte Communale

**Les dossiers déposés dans les communes régies par le RNU font l'objet d'un avis conforme du Préfet avant la délivrance d'une autorisation.**